

Préserver et restaurer les mares temporaires du site Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane » FR9101493

Restauration de mare

CONTACT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Fabrice Covato
animateur du site Natura 2000 pour la partie terrestre commune d'Argelès-sur-Mer
0609975038
f.covato@ville-argelessurmer.fr
- Noémie Michez
chargée de missions Patrimoine au Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (OFB)
noemie.michez@ofb.gouv.fr

DATE DE RÉALISATION

depuis 2019

LIEU

Nom du site : site Natura 2000 – FR9101493 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane »

Commune : Argelès-sur-Mer

Département : Pyrénées-Orientales

NOMBRE ET NATURE DES MARES

Nombre de mares concernées : 7

Nature des mares : en réseau

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE

La zone humide du Tamariguer, en particulier les mares temporaires, présentent l'enjeu de conservation le plus important du site (pour un habitat naturel). Ces excavations se gorgent d'eau en période de fortes pluies, jouant aussi un rôle majeur dans la prévention des inondations par récupération et rétention d'eau. Une eau qui peut être parfois légèrement saline (lors de submersion marine, la Mer Méditerranée n'étant qu'à 800 mètres, reliée au Tamariguer par une légère dépression favorisant cette circulation). Ainsi, dans ce secteur préservé d'urbanisation, subsistent des habitats naturels et des espèces relictuelles. Il est à noter la présence de plusieurs espèces d'amphibiens dont le Pélobate cultripède, crapaud aux populations devenues rares sur le littoral roussillonnais (2 spots connus uniquement). Pendant la période de reproduction des amphibiens (mars-juillet), ces mares sont fréquemment utilisées par des chevaux qui pâturent les prairies mésophiles adjacentes ce qui a un impact pour le développement des espèces patrimoniales qui s'y trouvent. Elles sont colonisées par ailleurs par des végétaux exotiques envahissants, notamment l'Aster écaillé nuisant aussi à la pérennité de la flore autochtone de ces zones humides. Aussi, quelques déchets agricoles anciens peuvent être retrouvés sur ces habitats, polluant le site et la qualité des eaux de surfaces de ces milieux remarquables. Enfin, abri naturel, le Tamariguer héberge des sangliers qui peuvent être dévastateurs sur les mares ; il conviendrait alors de réguler leurs populations pour limiter leurs dégâts.

A noter que ces opérations sont inscrites au plan d'actions 2019-2021 du site Natura 2000.

OBJECTIF DE L'ACTION

Maintien en bon état écologique d'un réseau de mares temporaires unique sur le littoral argelésien en permettant le développement de populations animales et végétales amphibies patrimoniales.

Suivi des populations d'amphibiens tout particulièrement pour le Pélobate cultripède : état démographique et de

conservation des populations.

DESCRIPTION

- Informations et communication auprès des propriétaires et de l'éleveur ;
- Mise en place de clôtures mobiles pendant la période de reproduction des amphibiens pour éviter la circulation des chevaux ;
- Campagnes de fauche et d'arrachage d'une plante exotique envahissante : l'aster écailleux (août/septembre) ;
- Retrait et évacuation d'encombrants d'origine humaine ;
- Battue administrative en automne pour limiter les populations de sanglier ;
- Relevés et observations des populations d'amphibiens en particulier le pélobate cultripède. Suivi de la reproduction. Mise en place du protocole national Pop Amphibien en 2020.

BILAN ET PERSPECTIVES

- Poursuivre tout ses efforts contribuant à la préservation et à la restauration des mares.
- Suite à un diagnostic eco-pastoral réalisé par le CEN Occitanie en 2020, il est envisagé que le troupeau de l'éleveur local puisse utiliser les secteurs des mares pour « entretenir » les habitats naturels : préserver la dynamique notamment des stations de crypsides (plantes patrimoniales) liée à l'élevage, éviter la fermeture du milieu et l'envahissement par l'aster écailleux ou tout autre plante invasive. Ce sera uniquement aux conditions suivantes : pacage diffus et extensif : charge pastorale minimale estimée, période estivale.
- Réflexion pour la sauvegarde de la population de pélobate cultripède (espèce typique des marécages méditerranéens d'autrefois) ; vérifier la viabilité de la population notamment par rapport à son isolement génétique.

ENJEUX DU SITE

- Préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire : 3170*- 3 (gazons méditerranéens amphibiens halonitrophiles)
- Préservation des populations d'amphibiens en particulier celle du Pélobate cultripède
- Préservation des autres espèces patrimoniales : les crypsides (*Crypsis shoenoides* et *C. aculeata*) ; zone refuge pour de nombreux oiseaux (Héron pourpré observé en 2020, non nicheur ; Blongios nain observé et cité par le CEN (fiche ZNIEFF de type I ; 2018)
- Partenariat avec l'éleveur qui utilise la zone des mares et les prairies alentours (prés salés et pré de fauche en particulier)
- Problématique du foncier : multi-parcellaire et plusieurs propriétaires différents ; un seul usager l'éleveur équin.
- Le PLU de la commune prévoit la préemption des terrains en cas de vente.
- Secteur enclavé dans l'agglomération mais reste néanmoins un secteur privilégié pour la biodiversité car non fréquenté par les promeneurs (grâce notamment aux clôtures mobiles pour le pâturage ; ce qui évite la divagation du public notamment en période estivale dans une station balnéaire très fréquentée)

MODALITÉS DE SUIVI ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

- Suivi de l'état de conservation des mares à dire d'expert : relevés phytosociologiques ;
- Mise en place d'un cahier des charges avec l'éleveur pour l'utilisation du secteur et la prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Suivi floristique (transect Daget et Poissonet) pour l'arrachage de l'aster écailleux et le suivi de la flore typique des mares temporaires ;
- Matières polluantes extraites du site (temps consacré et volumes retirés)
- Bilan des battues et échanges réguliers avec ACCA Argelésienne pour la limitation du sanglier ;
- Pop amphibiens pour suivre la présence et la dynamique des espèces d'amphibiens du site.

DÉMARCHE RÉGLEMENTAIRE

On est sur un site Natura 2000 dont l'opérateur officiel est l'OFB via le PNMGL car site mixte. Le plan de gestion du PNMGL fait office de Docob. Mais rien n'est prévu pour la partie terrestre du site en question d'où la mise en place d'une convention de co-gestion avec la commune d'Argelès-sur-Mer (convention de 3 ans renouvelable - 2019-2021) et la mise en place d'un plan d'actions pour préserver et restaurer les habitats naturels et les espèces de la Directive européenne HFF.

- Par ailleurs, démarche réalisée auprès de la DREAL pour l'autorisation de manipulation d'espèces protégées (larves d'amphibiens principalement pour identification).

PARTENAIRES

Financiers : PNMGL et Commune d'Argelès-sur-Mer

Techniques : Commune d'Argelès-sur-Mer, éleveur local et naturalistes bénévoles du Groupe Ornithologique du Roussillon

COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Le plan d'actions 2019-2021 doit se poursuivre au-delà de 2021 pour prendre en compte la préservation durable du site et des habitats naturels, notamment les mares temporaires qui sont un enjeu majeur du site Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane ».

RESSOURCES ANNEXES